



Délibération n° 22 / 2016

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Anne-Marie CALMES, Jasmine DE BLOCK, Clara GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, M. Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel BERAUD (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Rémi SIE (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Michèle WASSELIN (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de procéder aux avancements de grades, validés par la CAP il est proposé les modifications suivantes :

Création :

- 1 poste d'Attaché (temps complet, catégorie A) ;
- 1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe

Suppression :

- 1 poste d'Attaché Principal
- 1 poste d'Ingénieur territorial principal
- 1 poste d'Agent de Maîtrise
- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 4 avril 2016,

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 22/2016

Objet : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- se prononce sur cette modification du tableau des effectifs ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le tableau des effectifs du personnel communal sera donc le suivant :

Grade ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Directeur Général des services	A	1	0
Attaché Principal	A	0	0
Attaché	A	2	0
Ingénieur Territorial Principal	A	0	0
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Animateur territorial	B	1	0
Chef de service de police municipale	B	1	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives hors classe	B	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Technicien territorial	B	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	3	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	10	1
Agent de maîtrise principal	C	2	0
Agent de maîtrise	C	1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	7	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	9	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	13	4
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	3	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	3	3
Brigadier-chef principal	C	3	1
Gardien de police	C	1	0
TOTAL GENERAL		71	14

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 28 (dont 7 pouvoirs)
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1 (Clara GIMENEZ).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 4 avril 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN